



**Marie Tamarelle-Verhaeghe**  
Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de  
l'Eure

Le mardi 17 mars 2020

**Objet : Mesures concernant le COVID19**

Mes chers concitoyens,

Depuis plusieurs jours déjà, notre pays fonctionne au ralenti sans que le nombre de personnes touchées par le coronavirus ne cesse de croître. Dans son allocution diffusée hier soir, le Président de la République a annoncé une série de nouvelles mesures pour ralentir la propagation du virus. Ces mesures impacteront notre quotidien à tous, mais il est de notre devoir collectif de les respecter individuellement.

Le Président de la République a notamment appelé les Français à limiter pour une période de 15 jours leurs déplacements à « l'absolu nécessaire ». Les sorties à plusieurs sont proscrites, chaque déplacement devra être motivé par le biais d'une attestation de déplacement dérogatoire téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur, ou d'une copie de cette attestation sur papier libre.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire>

Le chef de l'Etat a également annoncé le report du second tour des élections municipales, qui concerne quelques 5 000 communes sur les 35 000 que compte notre pays. Une décision qui, comme celle de maintenir le premier tour, a été prise en concertation avec le comité scientifique et l'ensemble des représentants de la classe politique. Je veux en profiter pour remercier les milliers de bénévoles qui ont donné de leur temps pour que le scrutin se passe dans de bonnes conditions malgré le contexte délicat, et avoir un mot de félicitations aux maires et conseillers (ré)élus dès le premier tour. Le Premier Ministre a évoqué la possibilité d'un report du second tour le 21 juin prochain. Nous en saurons davantage dans les prochains jours.

D'un point de vue économique, le Président a réaffirmé l'engagement total de l'Etat pour protéger les Français et leurs entreprises. Le chômage partiel sera généralisé pour tous les salariés des entreprises dont l'activité est impactée. Les démarches pour les entreprises qui souhaitent y recourir seront facilitées tandis que les loyers et factures devront être suspendus. Un dispositif exceptionnel de report de charges fiscales et sociales, de soutien ou report d'échéances bancaires et de garanties de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros va être mis en place.

Arrêté du 15 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041723302&categorieLien=id>



Pour recourir au chômage partiel : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R31001>

Numéro d'appel gratuit : 0 806 000 126

Directe de Normandie : <http://normandie.directe.gouv.fr/> / 02 32 76 16 20

L'Assemblée nationale votera ce jeudi le texte de loi relatif à toutes ces mesures d'urgence. Un dispositif spécifique sera mis en place pour le vote, permettant de respecter les consignes sanitaires. Mon équipe et moi-même restons mobilisés.

Mes collaborateurs Arnaud Vidal (06.38.81.19.00), Antonin Violette (06.42.23.73.23) et moi-même restons disponibles pour répondre à vos interrogations. Pour des questions d'ordre sanitaire, vous pouvez contacter le numéro d'urgence 0 800 130 000 et préférez le 116 117 pour ne pas engorger le 15.

Mes chers concitoyens, nous affrontons une menace inédite, qui va profondément bouleverser notre quotidien. Protégeons-nous les uns les autres, réinventons de nouvelles formes de solidarité, surmontons collectivement cette période singulière. Ensemble, nous saurons y faire face. Ensemble, nous en sortirons grandis.

Fidèlement,

Marie Tamarelle-Verhaeghe  
Députée de l'Eure